



Fraude bancaire par virement

Par **Jotshibuabua**, le **01/05/2020** à **08:41**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter et d'avoir des réponse suite a un problème que j'ai actuellement suite a mon fraude faite sur mon compte.

Il y a 2 semaines une banque m'appelle pour me stipuler qu'elle a reçu un chèque qui est adressé à moi. Je leur est stipuler que c'est possible que sa soit un chèque qui m'est destiné dû faite que je viens d'être licencié sur le moment mais j'ai dit a cette banque si le chèque dépasse un certain montant celui-ci m'est pas adressé. Cette banque insiste et me dit que le chèque m'est bien adressé alors je leur rétorque que ce chèque sera refusé par ma banque car il m'est pas destiné.

Par la suite le chèque est encaissé par banque qui m'appelle pour me dire qu'il y a un chèque de 9800€ qui m'est adressé. Donc je leur demande de le refuser et que je me rends dans la banque pour le refuser. Au même moment ma banque m'appelle pour me demander si je suis l'auteur d'un virement de 3000€ je leur dit non et que cela est impossible car je suis devant la banque.

Donc mon conseiller me voit et comprends que je suid victime d'une arnaque et que devant eux il voit un achat fait avec ma carte d'un montant de 650€ sur internet. Ma banque gèle mes comptes, me demande de porter plainte et de signer un papier stipulant que je ne suis pas l'auteur de ce virement de 3000€.

Je fais toutes les demarches auprès de la police et au bout de 4 jours a ma stupeur ma banque me dit que le chèque est un chèque volé et que les 9800€ sont retirés de mon compte. Et je me retrouve avec un découvert de 2772€ dû a ce virement fait depuis mon application bancaire.

Ce matin je suis allé à ma banque pour chercher une solution qui est le remboursement de ce virement qui a été accepté par ma banque alors que les conseillers ont vu que ce n'était pas du moi l'auteur de ce virement. La seule solution que ma banque m'a apporté est de me donner un rdv avec le responsable de l'agence et le service de recouvrement.

Depuis je cherche une solution pour retrouver cette somme. Si certains ont déjà eu ce genre de problème et ont obtenu gain de cause je vous remercie d'avance des solutions qui me seront donné.

Je suis totalement désabusé et cela dure depuis 2 semaines.

Par **carolinedenambride**, le **01/05/2020** à **09:43**

Bonjour,

Il faut effectivement porter plainte pour qu'une enquête soit ouverte.

En cas de succès de celle-ci, vous pourrez tenter d'obtenir une indemnisation par la voie judiciaire auprès de l'auteur des faits.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

<http://denambride-avocat.com/>

Par **Jotshibuabua**, le **01/05/2020** à **10:01**

Bonjour madame,

Je vous remercie de votre réponse aussi rapide.

Je vous confirme que j'ai bien porté plainte auprès des services de police par rapport à cela. Ils ont prouvé que je n'étais pas l'investigateur de cela.

Le problème étant que le virement qui a été fait a mon insu, ma banque me sort comme prétexte qu'ils ne peuvent me faire un remboursement de ce virement sous prétexte qu'il a été fait depuis mon application bancaire et cela est de ma responsabilité alors que les services de police et l'association UFC me stipule bien qu'ils sont dans l'obligation de me faire un remboursement de celui-ci.

Étant donné que j'ai un rdv la semaine prochaine avec le directeur de l'agence et le service de dédommagement, c'est pour que cela que je cherche de l'aide et des textes juridiques qui me permettront de les mettre devant leur responsabilité.

Par **miyako**, le **01/05/2020** à **15:56**

Bonjour,

Il vous faut donc attendre le rendez vous .Les applications bancaires sur smarphone sont facilement piratables ,c'est sans doute ce qui c'est passé.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **Visiteur**, le **01/05/2020** à **21:50**

Bonjour

Quelqu'un a pris connaissance de vos codes d'accès, certe, mais dans un virement, il y a aussi un bénéficiaire et peut être une piste de ce côté là pour les enquêteurs.

Votre banque peut-elle le voir, ?

Par **Jotshibuabua**, le **01/05/2020** à **21:55**

Bonsoir ESP,

Oui il y a bien eu un bénéficiaire de ce virement dont les services de police ont eu connaissance du nom de la personne dont la source est virement emis logitel avec le nom de la personne

Le seul problème est de savoir si ma banque peut me rembourser ce virement qui n'a pas été fait par moi-même

Par **Visiteur**, le **01/05/2020** à **23:16**

Si votre banque n'a pas réussi à faire revenir le virement (délai 10 jours)

<https://blog.trustpair.fr/recall-virement-annuler-virement/>

Ce n'est pas à elle de supporter les conséquences de l'escroquerie, je vous confirme donc ce que dit Maître Caroline Denambride à 9h43.

L'assistance d'un avocat vous sera peut-être utile.

Par **Jotshibuabua**, le **01/05/2020** à **23:20**

Cela fait bientôt plus de 10 jours que cela est passer

Par **Visiteur**, le **01/05/2020** à **23:36**

Mais comme vous étiez à la banque, c'est ce qu'elle aurait dû faire immédiatement, la somme était forcément récupérable de suite. Vous pouvez leur demander si cette action a été faite.

Pourquoi ne dites vous pas ici que vous avez perdu votre portefeuille avec vos coordonnées bancaires ?

Par **Jotshibuabua**, le **01/05/2020** à **23:39**

Désolé je pensais l'avoir dit